

RAPPORT DE LA REUNION DE RESTITUTION DU RAPPORT GEO Ville (Global Environmental Outlook) de la Région de Dakar

I- PREAMBULE

Le Mardi 04 Novembre 2008 s'est tenue à l'Institut Africain de Gestion Urbaine une réunion de restitution du rapport GEO Ville de la région de Dakar organisée par l'IAGU suite à une convocation du projet CADAQ/CAR de la ville Dakar.

Cette rencontre a eu pour objectifs de restituer le rapport GEO Ville de la région de Dakar auprès du comité d'agglomération et des structures d'ancrage pour une validation techniques des données présentées dans le document et par le renforcement des données permettant la mise à jour du document à travers des remarques et critiques par les professionnels constitués des points focaux.

A l'entame de la rencontre, Mr Al Assane SAMB a tenu à informer l'assistance de l'absence du Dr Oumar CISSE, de Mansour TALL de ONU- HABITAT et de Lakhssane CISSE Directeur Général de CADAQ/CAR, qui étaient pressentis pour présider la séance. Après avoir fait le rappel de l'agenda du jour qui a été amendé par l'assistance, c'était au tour du Directeur Technique du CADAQ, Mr Ibrahima NDIAGNE, représentant son Directeur Général de prendre la parole pour le discours introductif en tant que Président de séance.

Il s'en est suivi une brève présentation des participants et de leurs structures mandataires.

Après cela, le Consultant, Dr Cheikh MBOW, a pris la parole pour faire la présentation en PowerPoint du rapport GEO Ville de la Région de Dakar. Dans son discours, des sites importants présentant de hauts risques écologiques ont été identifiés pour mieux édifier l'assistance sur leurs conséquences sur l'environnement de la région de Dakar. Il s'agit par exemple de la Baie de Hann qui reçoit trop de déchets venant des structures différentes comme l'ex SOTIBA et autres industries qui en font un déversoir. Il y a également le site de Mbeubeuss qui est considéré comme une bombe à retardement par les spécialistes de l'environnement. La présentation du rapport par le consultant a duré 01h 07mn.

Ensuite, le rapporteur du jour en l'occurrence le Dr Jacques André NDIONE a fait lever temporairement la séance pour une pause café de 30mn.

La séance reprendra à 11h 25mn avec les discussions thématiques autour du rapport. Toutefois, dans le souci d'organiser les débats, il a été proposé de l'aborder comme suit :

- Faire d'abord les observations d'ordre général,
- Et ensuite aborder la discussion thématique autour du rapport à travers l'état des lieux et les scénarii proposés.

Les intervenants ont émis des remarques autour de la forme et de la méthodologie.

Sur ce point, Mr DIENG du Service de la Statistique note une absence des sigles et abréviations dans le document, et également les sources et les dates pour les cartes.

De plus, le problème de l'utilisation du rapport GEO Ville a été soulevé par Mme SECK du CDS, mais le consultant l'a rassurée en donnant l'exemple des villes africaines de Lusaka et Nairobi.

Après ces observations liminaires, on a commencé un débat de fond à travers les thématiques développées dans le rapport. Il s'agit de :

- La qualité de l'air ;
- Eau et assainissement ;
- Déchets solides.

L'épuisement de ces trois thèmes a permis au rapporteur de la séance de faire observer à l'assistance une pause déjeuner aux environs de 14h 03mn.

La pause terminée, les discussions thématiques ont repris vers 14h 50mn autour des deux autres domaines que sont :

- Environnement côtier et marin ;
- Occupation du sol.

Les débats ont été sereins dans une atmosphère assez amicale. C'est dans ce contexte que le rapporteur, après avoir rappelé toutes les recommandations retenues dans la journée déclare la séance close à 16h 17mn.

II- LES TEMPS FORTS PAR THEMATIQUE

Les discussions thématiques ont démarré après le retour de la pause café vers 11h 27mn. Ainsi, il y a eu des interventions et autres recommandations sur chaque thème.

Chapitre I : Qualité de l'air

Concernant les observations de fond sur la qualité de l'air, les intervenants ont apporté leurs contributions pour que le consultant puisse en tenir compte pour finaliser le document.

Par ailleurs, un débat a été soulevé sur les scénarios pour que le présidium intègre certaines considérations thématiques. Mais le président de séance a eu à rappeler qu'il y avait une réunion d'évaluation thématique pour faire le tri, car il y a des thèmes qui se sont naturellement exclus faute d'informations et données. Cette mise au point était destinée aux nouveaux membres du comité d'agglomération GEO ville de la région de Dakar.

Dans le débat de fond, il a été question surtout d'identifier les sources de pollution de l'air en faisant des études de laboratoire, mais aussi créer ou moderniser les centres de visite technique pour le contrôle des véhicules.

Toutefois, il faut développer le transport en commun et intensifier le Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU).

Aussi, une sensibilisation des populations et un éveil de la conscience collective doivent être privilégiés pour diminuer les émissions toxiques.

Chapitre II : Eau et Assainissement

Le point focal « assainissement » Mr Alioune Ndiaye est chargé de donner les corrections relatives au texte et de servir un « texte box » sur la Baie de Hann qui pourra être intégré dans le document. Car il existe un projet sur la Baie de Hann pour la récupération des eaux usées et les traiter vers Rufisque. D'où la proposition de Jacques André NDIONE consistant à prendre à bras le corps le problème de la Baie de Hann.

Dans le débat, il a été noté une incohérence de gestion liée au fait que les canaux ouverts sont gérés par une direction qui est à l'ONAS tandis que les fonds y relatives à la gestion des canaux sont logés dans les Collectivités Locales. Ceci pose le problème de la responsabilité entre ces différentes structures.

De plus, le point focal « assainissement » a apporté des éclaircissements concernant les questions relatives à l'assainissement à Dakar. Ainsi, il nous a fait l'historique de la politique de l'assainissement qui était auparavant un sous service à la direction de la SONES car c'est l'approvisionnement en « eau » qui a toujours été prioritaire. Mais avec la première réforme en 1996, qui a conduit à la naissance d'un service autonome de l'assainissement et actuellement de l'ONAS¹.

¹ L'ONAS a 19 plans directeurs d'assainissement des villes intérieures dont 5 sont adoptés affirme le point focal

Aussi, il a signalé la faiblesse des redevances destinées à l'assainissement qui est de 8% du montant de la facture d'Eau, alors que dans les pays développés et dans certains pays africains, cette redevance est de 50% et de même de 70% au Brésil. Toutefois, selon Mr Ndiaye, une étude organisationnelle et institutionnelle est commanditée par l'Etat pour voir comment restructurer le secteur d'ici à 2011. Ceci doit entraîner de profonds changements sur la politique sectorielle et même sur les tarifs pour corriger en dernier lieu l'injustice entre l'eau potable et l'assainissement.

Par ailleurs, la question des réseaux d'égouts a été soulevée par Mr DIENG et un débat passionné s'en est suivi, mais le point focal a baissé les ardeurs arguant que le Sénégal est un pays sous développé à faible capacité d'investissement avec une urbanisation anarchique ce qui constitue un obstacle de taille dans les initiatives d'assainissement.

Et pour ce qui est des canaux d'évacuation des eaux pluviales, la ville en a réalisé un certain nombre affirme Mr NDOYE, mais des problèmes de formule de gestion entre la ville et les associations bloquent la démarche. D'où une faible application des politiques publiques par les services techniques sur le terrain. Dans ce sens, l'impact des inondations se fait plus ressentir dans la région de Dakar.

Il y a aussi le problème des boues de vidange des fosses septiques individuelles qui avec les deux stations (Cambéréne et Niayes) soulagent les camions de vidange. Ceci est facilité par les deux réformes apportées et dont la dernière est sous forme de contrat de performance affirme le point focal « assainissement ».

Pour ce qui est des branchements dans les réseaux d'assainissement, les populations sont réticentes par rapport au prix qui est de 200 000 frs au minimum. Mais une amélioration du réseau d'assainissement est prévue en rapport avec la restructuration urbaine de la ville amenant ainsi à des mesures alternatives comme les branchements individuels moins coûteux. Au total, il est à noter que les moyens politiques et financiers ne suivent pas comme en atteste le faible budget de l'ONAS.

Chapitre III : Déchets solides

Sur ce point, il est à signaler que les déchets solides sont utilisés à des fins de remblaiement pour la construction de bâtiments qui après les pluies peuvent créer des inondations à travers la remontée par capillarité des eaux pluviales et le phénomène des techno sols.

Mme Badiane insiste sur des avancées concernant la gestion des déchets biomédicaux, car une méthode de tri et d'incinération plus soucieuse des questions environnementales est proposée par l'Etat.

Par ailleurs le directeur technique de CADAK déplore la carence d'informations sur cette partie et promet de fournir beaucoup plus d'informations sur les déchets solides.

Ainsi une recommandation a été donnée de faire un texte box du projet PURE pour l'intégrer dans le document à la charge de l'IAGU.

Concernant le centre de transfert de Mbeubeuss, on note une difficulté de trouver un site de remplacement mais les intervenants sont unanimes sur l'urgence de la fermeture du site. Il y a un refus des populations de Ndiass et Bargny de recevoir un CET de peur d'avoir les mêmes problèmes que Mbeubeuss.

Ainsi, un comité technique est mis en place pour identifier des sites potentiels aux fins de remplacer Mbeubeuss. Mais provisoirement, le site de Diass pourrait faire le relais, le temps que l'aéroport soit fonctionnel d'ici à 2012.

Sur cette lancée, le site de Mbao est choisi comme un site de transit mais ce caractère temporaire n'est pas toujours respecté. En effet, Mr Tanor FALL explique que les déchets ne doivent pas séjourner pendant plus de 24 heures. Alors que pendant l'hivernage, il arrivait que ce transit dure plus longtemps ce qui crée des désagréments aux populations riveraines et des agressions sur la forêt classée de Mbao.

Toutefois la gestion du centre de Mbao marche bien avec l'entente CADAK/CAR et que la gestion technique des déchets revient au Ministère de l'Environnement provisoirement. D'où une proposition de Mr MBOW d'organiser une politique rigoureuse et durable des déchets car constatant que les déchets sont toujours gérés dans « le provisoire ».

Après épuisement des interventions sur cette thématique, une pause déjeuner est observée à 14h 03mn.

Chapitre IV : Environnement marin et côtier

Le littoral regorge d'énormes potentialités, ce qui fait qu'il y a un document en cours de validation et dont le draft est disponible au niveau du ministère de l'environnement.

Par ailleurs au-delà de Malika, on observe des problèmes politiques pour la gestion de l'exploitation du sable de dune. Il n'y a pas une étude d'impact ou des mesures d'accompagnement pour contrôler cette exploitation. Ce qui fait qu'il y a un problème de cohérence de gestion de ces zones. De ce fait, Mr MBOW propose une harmonisation de la gestion du littoral à travers une gestion centralisée.

Il a été également question de la délimitation du domaine public maritime, qui est actuellement géré personnellement par le chef de l'Etat. Mais paradoxalement, il y a une anarchie dans ce lieu car ce sont des privés qui construisent dans le DPM.

En effet, Le DPM est fortement violé par des projets étatiques et la question est chronique à Dakar. Donc il faut revoir la législation sur le DPM c'est à dire de savoir où s'arrête le DPM, qui décide, les collectivités locales ou l'Etat. Et du point de vue écologique l'air n'arrive plus directement sur les populations à cause des constructions en hauteur qui favorise « *l'effet mur* ».

Ainsi, une recommandation a été prise pour une redéfinition du domaine littoral et voir comment l'intégrer dans la gestion des collectivités locales. Car selon Reine Marie, il est envisagé un conseil interministériel sur le littoral pour le diagnostic du milieu et le suivi de l'environnement côtier.

En définitive, il faut un respect des textes et règlements en vigueur et éviter le favoritisme, d'où une proposition de Mr NDIAYE de mettre dans le rapport GEO une demande de prise en charge efficace des problèmes du littoral.

Chapitre V : Occupation du sol

En ce qui concerne l'occupation du sol, il faut noter que les constructions sont rapides et désorganisées ce qui occasionne des inondations récurrentes dans la région de Dakar et des effondrements de bâtiments causés par une inadéquation du matériel de construction (sable de plage salé, faible capacité du béton armé, etc.), une absence de contrôle des constructions et le non respect des plans directeurs d'urbanisme.

En sus, il y a un débat intéressant sur les modes de délivrance des permis de construire qui est même devenus une formalité à laquelle ceux qui construisent ne prennent pas au sérieux. Ainsi, il a été retenu un allègement des procédures d'acquisition des permis de construire. Et il a été demandé à Mme SEYDI le rapport du « Réseau Plus » lors de la journée de sensibilisation sur les permis de construire à la Chambre de Commerce de Dakar.

Pour ce qui est des inondations en relation avec l'occupation du sol, Mr MBOW pose le problème de l'aménagement de territoire. Et aussi pour lui, au-delà des Niayes toutes les zones sont inondables et qu'une politique rigoureuse de d'aménagement est nécessaire pour rendre vivable ces sites habités par la grande majorité de la population de Dakar.

III- LES LECONS RETENUES

Au terme de cette journée, il est retenu que ce document qui est un outil d'aide à la décision, doit comporter des informations fiables et des recommandations concrètes pour qu'il se positionne comme un document de diagnostic et d'évaluation des problèmes environnementaux.

Aussi, il a été demandé aux points focaux du comité d'agglomération d'actualiser les données présentées dans le document, de corriger le document en y apportant des remarques, critiques et autres encadrés et de l'envoyer par e-mail au coordonnateur du groupe en l'occurrence Mr SAMB de l'IAGU. En charge pour ce dernier d'organiser le travail des uns et des autres d'y apporter des modifications nécessaires afin de produire un document final de qualité.

ANNEXES

PROJET VILLE GEO (Global Environmental Outlook) DAKAR

IAGU le mardi 04 Novembre 2008

AGENDA

- | | |
|------------------------|---|
| 9:00 – 9:30 | Ouverture de la séance (Mansour TALL ONU-Habitat, Lakhssane CISSE Directeur CADAK) |
| 9:30 – 11:00 | Présentation du rapport GEO de la région de Dakar (Dr Cheikh MBOW , Consultant) |
| 11:00 – 11:30 | <i>Pause Café</i> |
| 11:30 – 12:45 | Discussions thématiques autour du rapport |
| 12:45 – 13.30 | Continuation et finalisation des discussions |
| 13:30 – 14:30 | <i>Pause Déjeuner</i> |
| 14:30 – 16 : 00 | Synthèse des discussions et présentation des remarques (Jacques André NDIONE , CSE) |

Liste de présence

Réunion de restitution du rapport GEO

IAGU le mardi 04 Novembre 2008

Numéro	Prénom et noms	Fonction	Institution	Adresse / tel. Fax	Email
1.	Ibrahima DIAGNE	Directeur technique CADAK	CADAK/Dakar	77 645 47 80	cadak@orange.sn
2.	Momar SOUARE	DAT de la ville de Rufisque	Ville de Rufisque	77 714 14 71 33 836 88 25	momar@yahoo.fr
3.	Dr Jacques André NDIONE	Climatologue Chargé de programme	Centre de Suivi Ecologique (CSE)	Tél. : 825 80 66 / 67 651 41 11	Jacques- andre.ndione@cse.sn
4.	Ama Ndaw KAMBE	Chef de Service	Service Régional Statistique	Tél. : 33 860 44 80 / 77 646 95 20	Akambe_srsdak@yahoo.fr
5.	Tanor FALL	Chef de Service	Service Régional des Eaux et Forêts	Tél. : 33 852 32 01 77 636 16 10	tanorfal@gmail.com irefdakar@orange.sn
6.	Maguette Diop SEYDI	Chargée d'Etude	Ville de Dakar	Tél. : 77 528 74 00	ndmaguette@yahoo.fr
7.	Cheikh Tidiane NDOYE	Ingénieur en Aménagement du Territoire	Ville de Dakar DAU	Tél. : 77 631 44 88	Tidiane_ndoye99@hotmail.fr
8.	Madame SECK Oumou Kalsoum Khoulé	Chef de projet CDS	Projet CDS Grand- Dakar / Onu-Habitat	Tél. : 33 867 48 94 77 651 69 52 77 450 56 83	Cds-grandakar@orange.sn
9.	Reine Marie Coly BADIANE	Chef de la Division	Division Régionale de l'Environnement à Dakar	Tél. : 33 823 15 30 / 77 648 00 59	rmcoly@orange.sn
10.	Issa DIA	Consultant Géographe	IAGU	Tél. : 77 551 11 67	issa@iagu.org

11.	Al Assane SAMB	Consultant Sociologue	IAGU	77 651 17 32	alassane@iagu.org
12.	Lamdya E. MANGA	Géographe / DAT	DAT/MATCD	Tél. : 33 822 24 66 77 552 82 67	emiliemanga@hotmail.com
13.	Mamadou DIENG	Chef service régional de la statistique	ANSD/SRSD de Dakar	Tél. : 33 840 44 80 77 450 58 88	Modou45@yahoo.fr
14.	Papa Samba NDIAYE	Chef de division ARD Dakar	ARD Dakar	Tél. : 77 640 14 22	papesamba@yahoo.fr
15.	Mor SENE	Chargé de la formation	ARD Dakar	Tél. : 77 514 98 34	senemomar@yahoo.fr
16.	Seydou KAMARA	Etudiant en Géographie	Stagiaire IAGU	Tél. : 77 579 33 00	Zemmaria2002@yahoo.fr
17.	Cheikh MBOW	ISE / LERG	UCAD	Tél. : 77 573 05 55	cmbow@ucad.sn
18.	Alioune NDIAYE	Assistant technique Paqpud/ONAS	ONAS	Tél. :	alioune.ndiaye@onas.sn
19.	Ibrahima LO	Chef service régional des pêches	Ministère de la pêche	Tél. : 77 649 01 45	ibrahimalo@yahoo.fr
20.	Issa FOFANA	Environnementaliste	DAT/MUACD	Tél. : 77 545 10 48	isofof@yahoo.fr